# HALTERO CLUB LYONNAIS

## CHARTE COVID-19

#### INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

Règles sanitaires en vigueur dès la réouverture du mercredi 09 juin 2021. Ce document reste applicable jusqu'à la publication de nouvelles règles qui viendront remplacer celles-ci.

#### **ENGAGEMENTS DU CLUB:**

- Fermeture des douches
- Autorisation de l'utilisation des vestiaires 1 personne à la fois
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et savon liquide permettant la désinfection des mains en entrant dans le club, avant d'utiliser les toilettes et à chaque fois que nécessaire
- Mise à disposition de spray désinfectant (norme EN 14476) et papier à usage unique pour désinfecter appareils et matériel
- Désinfection des poignées de porte, interrupteurs et surfaces fréquemment touchées au moins 1 fois par jour

Le club s'engage à communiquer les coordonnées (nom, prénom et numéro de téléphone) de chaque pratiquant aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique. Ainsi, il est désormais <u>obligatoire d'utiliser son badge</u> pour venir s'entraîner, sans cela l'accès au club vous sera refusé. Des sanctions pourront également être appliquées si un adhérent ouvre la porte à une personne n'ayant pas son badge.

#### **OBLIGATIONS DES ADHÉRENTS:**

- Lecture et respect de cette charte
- Badge en entrée et en sortie
- Respect du protocole d'hygiène mis en place
- Le matériel personnel ne doit être ni prêté ni échangé
- Les bouteilles d'eau personnelles doivent être jetées dans la poubelle ou reprise par l'adhérent après la séance
- Respect des gestes barrières
- Respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre
- Port du masque obligatoire en dehors de l'activité sportive
- En cas de symptômes (toux, essoufflements, fièvre, etc.), rentrer chez soi et/ou ne pas venir pas au club, contacter le médecin si besoin

### **PROTOCOLE D'HYGIÈNE** (il appartient à tous les pratiquants de s'y conformer strictement):

- o Désinfection des mains en entrant dans le club
- Désinfection ou lavage des mains avant/après utilisation des toilettes
- Désinfection du matériel (bancs, machines, barres, haltères etc.) après chaque utilisation
  L'utilisation de la serviette reste obligatoire et ne dispense pas de désinfecter les bancs/machines après utilisation,
  même si vous avez mis votre serviette

En venant vous entraîner au club à partir du 09 juin 2021, vous vous engagez à respecter cette charte (accessible sur le site internet, envoyée par email, affichée au club et sur les écrans vidéo du club) et êtes informés qu'en cas de non-respect des sanctions seront appliquées.